

Le revêtement de sol sélectionné est un sol sportif à déformation surfacique **TARAFLEX SYSTEM ENDURANCE SURFACE** constitué d'un revêtement de sol Taraflex® PVC calandré de 2.0 mm d'épaisseur avec un envers calandré recyclé et d'une sous-construction. La sous-construction est constituée d'une surface en bois contreplaqué collé sur une couche médiane NIDAX en composite renforcé et une sous-couche en mousse PU aggloméré. Il existe sous forme de rouleaux de largeur 1,5 m et de longueur variable jusqu'à 26,5 m linéaires additionné à des panneaux de 1.23 x 2.05 m.

Le revêtement sportif TARAFLEX SURFACE contient jusqu'à 88% de contenu biosourcé, minéral et recyclé, incluant jusqu'à 18% de contenu biosourcé.

Il est doté du traitement de surface PROTECSOL® facilitant l'entretien et évitant toute brûlure à la chute. Il est constitué d'un coloris dans la masse ou d'un décor imprimé en-dessous d'une couche d'usure dans la masse en 100% PVC plastifié. Son complexe de surface D-MAX de 2 mm offre une excellente résistance au poinçonnement statique ( $\leq 0,5$  mm conformément à l'EN1516) et dynamique (roulement des charges lourdes).

Ses caractéristiques sportives lui permettent de répondre aux normes en vigueur pendant toute sa durée de vie (garantie de 12 ans) : l'absorption de chocs, conforme à la norme EN14808 est  $\geq 55$  % pour un classement A4, la résistance à la déformation verticale selon la norme EN 14809  $\leq 3,5$  mm et la résistance à la glissance selon la norme EN 13036-4 comprise entre 80 et 110. La résistance à l'abrasion (norme EN 1517) sera  $\leq 1000$  mg. Pour finir, ce produit permet une isolation acoustique de 21 dB. Sa construction permet un rebond de balle  $\geq 90$ %.

Selon la norme ISO21702, TARAFLEX SYSTEM ENDURANCE SURFACE a une activité antibactérienne contre E. coli, S. aureus et MRSA de 99% après 24h00. Ce produit correspond à un classement feu Bfl-s1.

Les émissions dans l'air de TCOV à 28 jours (NF EN 16000) sont  $< 100$   $\mu\text{g}/\text{m}^3$  et sont classées A+ (la meilleure classe) dans le cadre de l'étiquetage sanitaire. Il est 100% recyclable et les chutes de pose peuvent être collectées et recyclées au travers du programme Gerflor Seconde Vie, ce qui le rend 100% conforme aux exigences REACH.

Le fabricant doit être capable de fournir sur demande une déclaration de performance ainsi qu'un certificat de conformité à la norme EN14904, réalisé par un laboratoire indépendant.

Ce produit est certifié par les fédérations FFV, FFBAD, FFH et FFHandi.